



www.fnte.cgt.fr

POSTES DETRUIITS Pompiers de CAPTIEUX



**Syndicat CGT
de la Place de
Bordeaux**

LOGIQUE COMPTABLE DE DÉFLATION ET RÉALITÉ DE TERRAIN

Une victoire contre l'abandon des missions

DESTRUCTION D'EMPLOI DANS LA CONTINUITÉ

La continuité de suppression de poste liée à la LPM amène aujourd'hui le ministère à taper dans le dur et à supprimer des postes sans discernement sur l'utilité des missions amenant à des situations invraisemblables, pour exemple :

À cheval sur les départements des Landes et de la Gironde, le Champ de Tir et Polygone d'Essais de Captieux (CTPEC), rattaché à la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan située à 45 kilomètres, s'étend sur 9 500 hectares et six communes. C'est l'un des plus vastes champs de tir européen et le plus grand de l'Hexagone.

Deux postes d'ouvriers de l'Etat, agents de sécurité incendie sur le site du champ de tir de Captieux sont supprimés au référentiel en organisation 2017 de la base de Mont de Marsan, et selon l'armée de l'air, « *Il restait alors une déflation de PC à réaliser, les marges de manœuvres étant inexistantes* »

RÉALITÉ DE TERRAIN

La CGT a fustigé cette décision qui va à l'encontre de la sécurité des biens et des personnes lors de la commission locale de restructuration du 11 avril dernier. La CGT est ensuite intervenue auprès de la DRHAA et du Préfet de Région, le feu étant la hantise dans les Landes.

Réalité de terrain, 12 jours avant le 30 mars, 1300 hectares de forêt sont détruits par le feu sur ce même champ de tir, entraînant l'intervention de deux Canadiens spécialement détachés de Nîmes.

L'expérience et la connaissance du champ de tir de ces ouvriers d'État empêcheront le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de s'enfoncer avec des camions à 400 000 € sur des pistes improbables alors que la forêt brûle.

L'armée de l'air finit par entendre raison en recréant ces deux postes.

LA CGT DANS LUTTE POUR LE MAINTIEN DES POSTES

Pour la CGT les missions de sécurité doivent rester dans le giron de nos établissements et ne peuvent être en aucun cas des variables d'ajustement en termes d'effectif, sauf à vouloir mettre en péril la sécurité des biens, des personnes et des sites.

La nécessité de sécurité publique, mais aussi la pérennité de nos savoir-faire et de nos missions sont autant d'arguments dans nos interventions qui nous permettent de revendiquer ce résultat.

Cette victoire n'est pas à prendre à la légère. Elle doit nous inciter à continuer sans cesse la bataille dans un contexte de démantèlement des missions, de perte de savoir-faire et d'emplois.